

Règlement de la 31ème Corrida de Sassenage

Dimanche 7 Novembre 2021

Organisation : ATHLETIC CLUB SASSENAGEOIS

Art. 1– Sous l'égide de la commune de Sassenage, et dans le respect des règles fédérales, La Corrida de Sassenage 2021 est un évènement sportif, convivial et solidaire. Il est organisé par l'AC Sassenage selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA. L'évènement se déroule le dimanche 7 novembre 2021 sur la commune de Sassenage en Isère.

Art.2 : Le programme :

- **2 épreuves chronométrées :**
 - Corrida Classique 11 km
 - Corrida Express 5 km
- **1 épreuve tout public :** ○
 - Corrida Marche : 5 km (non-chronométrée)
- **3 courses animations pour les enfants :**

(Autorisation parentale tacite par l'acceptation du règlement de l'épreuve)

 - Enfants 4-6 ans : 400 m
 - Enfants 7-9 ans : 800 m
 - Enfants 10-12 ans : 1200 m

Art. 3 – Conditions d'inscription :

- **Corrida « Classique 11 km » :** à partir de Cadets
- **Corrida « Express 5 km » :** à partir de Minimes
 - **Présentation d'une licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir »** délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
 - ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),

- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- Ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- **Corrida « Marche » :**
 - Accessible à tout public
 - Sans certificat médical (non-chronométrée).
- **Animations Courses Enfants » :**
 - Accessible aux enfants de 4 à 12 ans (à la date de la course)
 - Sans certificat médical (non-chronométrée)

Art. 4 – Inclusion du handicap

Pour toutes les épreuves, l'organisation ne pourra pas assurer l'accueil des participants en situation de handicap en fauteuil.

Pour les autres cas d'handicap :

- Un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition sera exigé pour la personne en situation de handicap ainsi que pour son accompagnateur éventuel pour la Corrida Classique 11 km et la Corrida Express 5 km.

Pas de certificat médical pour la Corrida Marche 5 km

Art. 5 -Frais d'inscription :

- **Inscriptions « en ligne »** sur le site <http://acsassenage38.wixsite.com/website-1> jusqu'au vendredi 5 novembre 23H59
 - Corrida Classique 11 km : 12 €
 - Corrida Express 5 km : 8 €
 - Corrida Marche : 8 €
 - Animations Enfants : Gratuit
- **Inscriptions sur place**, à la Maison des clubs de Sassenage, derrière la piscine, le samedi 6 novembre après-midi à partir de 13H30 jusqu'à 18H00
 - **Corrida Classique 11 km : 12 € +2€**
 - **Corrida Express 5 km : 8 € +2€**
 - **Corrida Marche : 8 € +2€**
 - **Corrida Enfants : Gratuit**

Nota : Les coureurs sont responsables des informations transmises lors de l'inscription. Toute anomalie d'enregistrement doit être signalée par retour de mail à la direction de course ou au plus tard 48h avant le départ de la course. Passé ce délai, la Direction de Course ne garantit pas la prise en compte des corrections d'informations.

Art. 6 - Retrait des dossards :

- Pour les inscriptions « en ligne » : Le samedi 6 novembre 2021 de 13h30 à 18h00, à la Maison des Clubs, derrière la piscine de Sassenage.
- Attention : Les dossards non récupérés au moins 30 mn avant le départ de la course seront réaffectés aux participants du jour en « attente de dossard ».
- Les dossards sont remis sur présentation d'une pièce d'identité et de la confirmation d'inscription.
- Les dossards ne seront remis qu'aux inscrits dont le dossier est complet et validé par l'organisation.
- Dans le cas où votre inscription n'est pas validée, il est de la responsabilité du coureur de se rapprocher de l'organisation pour fournir les éléments manquant à la validation (certificat médical valide, paiement ou autre). A défaut de ces éléments, le dossard ne sera pas remis au coureur et aucun remboursement ne sera possible.
- Il est possible de faire récupérer son dossard par un autre coureur en lui fournissant une photocopie de sa carte d'identité. Les coureurs habitants à plus de 20 km pourront récupérer leur dossard le jour de la course avant 8h30 au plus tard.

Chaque participant recevra un lot souvenir.

Art. 7 - Déroulement de la course :

- L'heure de départ est fixée :
 - **Corrida Classique 11 km : à 9h00** (être présent sur la ligne de départ 15 minutes avant)
 - **Corrida Express 5 km : à 9h00** (être présent sur la ligne de départ 15 minutes avant)
 - **Corrida Marche : à 9h05** (être présent sur la ligne de départ 15 minutes avant)
 - **Animations courses Enfants : à 10h30** (être présent sur la ligne de départ 15 minutes avant)
- Le départ et l'arrivée auront lieu devant la Halle des sports Jeannie Longo, 4 rue Pierre de Coubertin à Sassenage, le parcours est entièrement situé sur la commune de Sassenage, quasiment plat.

Voir détails sur site <http://corridadesassenage.blog4ever.com/>

- Le port du dossard est obligatoire (devant, sur la poitrine et non plié). L'organisation ne fournit pas les épingles. **Chaque coureur doit prévoir ses épingles pour attacher le dossard.**
- Le chronométrage se fait avec un système de puces aux chaussures non-jetables et de tapis de lecture placé sur la ligne d'arrivée.

Les puces de chronométrage doivent être restituées à l'organisation dès la fin de la course.

Art 8 - Ravitaillement :

2 postes sont prévus : le 1^{er} à mi-course pour l'épreuve du 11kms et le 2^{ème} sur la ligne d'arrivée pour l'ensemble des épreuves (en fonction des mesures sanitaires en vigueur le jour de la course).

Art. 9 - Récompenses : La remise des récompenses se fera à partir de 11h00. Seront récompensés :

- Pour la **Corrida Classique 11 km** :
 - Les 3 premiers du classement individuel Scratch* Hommes et Femmes,
 - Les premiers de chaque Catégorie Hommes et Femmes selon les catégories désignées comme telles :
 Cad : 2005-2006 Jun : 2003-2004 Esp : 2000-2002 Sen : 1988-1999
 M0&M1 : 1978-1987 M2&M3 : 1968-1977 M4&M5 : 1958-1967
 M6&M7 : 1948-1957 M8&M9&M10 : 1947 et avant
- Pour la **Corrida Express 5 km**
 - Les 3 premiers du classement individuel Scratch* Hommes et Femmes,
 - Les premiers des **Catégories JEUNES** Hommes et Femmes (Minimes – Cadets – Juniors)
 Min : 2007-2008 Cad : 2005-2006 Jun : 2003-2004

Le classement individuel Scratch prédomine sur le classement par catégorie pour les récompenses. Pas de cumul de récompenses (une seule récompense pour les deux classements).

Il n'y a pas de récompenses spécifiques pour les participants en situation de handicap

- Pour les **Animations Courses Enfants**
 - Des médailles estampillées Corrida de Sassenage pour TOUS,
- Pour la **Corrida Marche**
 - Epreuve non-chronométrée ne donnant pas lieu à classements ni récompenses.

Art. 10 - Sécurité de l'épreuve :

L'AC Sassenage met tout en œuvre pour assurer le dispositif de sécurité nécessaire pour le bon déroulement de l'épreuve (Equipe de secouristes agréées, la présence d'un médecin si le nombre de participants à la Corrida est supérieur à 500 ainsi que le soutien de la Police Municipale).

Les signaleurs seront répartis tout le long du parcours, à chaque endroit le nécessitant. Outre de guider les coureurs, ils signalent la présence des coureurs auprès des véhicules et de faire ralentir la circulation automobile. Les signaleurs n'ayant pas un pouvoir de police, ne nous pouvons pas garantir d'être en mesure de bloquer entièrement et de façon durable la circulation. **Il est donc de la responsabilité des coureurs et marcheurs, (notamment ceux qui sont décrochés du peloton), pour leur propre sécurité, de faire attention aux véhicules, de respecter le code de la route et dans la mesure du possible emprunter les trottoirs.**

Art. 11 - Assurance

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la MAAF (n° de contrat 138288715 M 001) et en conformité avec la charte des courses hors stade. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non-licencié(e)s de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant la course ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé.

Art. 12 : L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Art. 13 - Corrida de Sassenage, course solidaire :

Chaque inscription aux épreuves adultes permettra un don solidaire de 1€ reversé à une association.

Art. 14 - Contrôle Anti-dopage : Un contrôle peut se dérouler en tout lieu où se déroule la compétition (Art L232-13 §1a du Code du Sport).

Art. 15 - Droits d'images : Les participants autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants-droit, à utiliser librement les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports de communication.

Art. 16 – Selon le règlement UE n° 2016/679 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Art. 17 - Litiges : En cas de litige, seul le directeur de course réglera les problèmes éventuels.

Art. 18 : Remboursement et Annulation

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement.

L'organisation rembourserait le montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...) **avec une retenue de frais de gestion (3€).**

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...).

Art. 19 : Acceptation du règlement :

Chaque concurrent, inscrit et participant à la Corrida de Sassenage (course Adultes et courses Enfants), déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Art. 20 Règles sanitaires - Covid-19

Par son inscription, le participant accepte la charte COVID-19 FFA du coureur en vigueur le jour de la course et s'engage à la respecter. La participation à la course nécessite la présentation d'un **pass sanitaire valide** au moment du retrait des dossards. Ce pass sera présenté une unique fois et valable pour tout l'évènement.